

**Interreg**



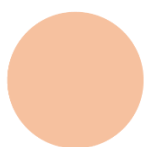
Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Medegefinancierd door  
de Europese Unie

**France - Wallonie - Vlaanderen**



# **FICHE INDICATEUR**

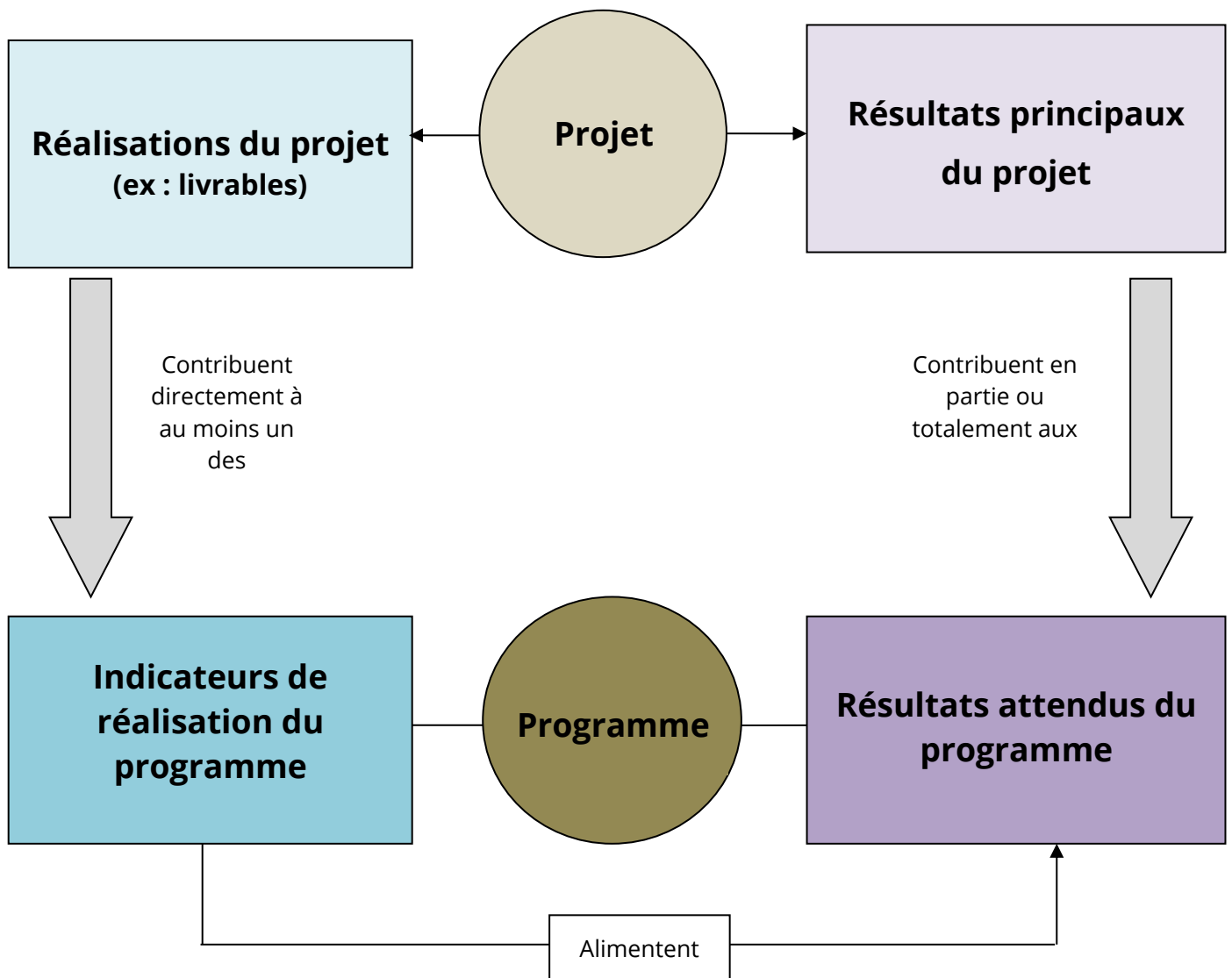
## **Objectif spécifique 4.1**



## 1. LOGIQUE D'INTERVENTION

La Commission européenne met l'accent sur la logique d'intervention des programmes et sur l'importance de la sélection des indicateurs de résultat et de réalisation afin de mesurer et assurer le suivi des changements prévus sur le territoire de coopération. La logique d'intervention des programmes telle que décrite par la Commission est présentée dans le schéma suivant :

*Dans le cadre de l'objectif spécifique sélectionné par le projet :*



Afin d'être en phase avec les exigences réglementaires, la logique d'intervention se traduit dans le programme France-Wallonie-Vlaanderen par un renforcement des liens entre les réalisations des **projets** et les indicateurs de réalisation et de résultat du **programme**.

Le tableau ci-dessous décrit la logique d'intervention du programme et le lien entre indicateurs projet et indicateurs programme pour cet objectif programme.



Indicateurs et réalisations du projet	Les indicateurs de réalisation du projet : contribuent à au moins un indicateur de réalisation du programme	Indicateurs de réalisation du programme	Le projet doit viser à contribuer à l' indicateur de résultat du programme par l' intermédiaire des réalisations du projet	Indicateur de résultat du programme
<b>Réalisations principales attendues du projet</b> : elles doivent être exprimées de façon quantifiable dans les modules de travail		Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières		Nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
		Nombres de manifestations publiques transfrontalières organisées conjointement		Nombre d'achèvement des programmes de formation conjoints
		Nombre de participations à des actions communes transfrontalières		
	Nombre de participations à des actions de formation communes			



## INDICATEUR DE RÉSULTAT

### 1. Rappel de l'objectif spécifique

**OS 4.1.: Améliorer l'efficacité et l'intégration des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par le développement des infrastructures sociales et la promotion de l'économie sociale.**

### 2. Indicateur de résultat

Afin de mesurer la pérennité des collaborations développées dans le cadre du Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, les indicateurs de résultat proposés sont les suivants :

- **le nombre d'organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet ;**
- **le nombre d'achèvement des programmes de formation conjoints.**

Les détails techniques et pratiques concernant ces indicateurs sont repris dans les fiches synthétiques ci-dessous.



<b><u>Titre indicateur</u></b>	<b>Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet</b>
<b><u>Type d'indicateur</u></b>	Résultat
<b><u>N° de l'indicateur</u></b>	RCR 84
<b><u>Etendue</u></b>	L'indicateur recense les organisations qui coopèrent au-delà des frontières après l'achèvement des projets soutenus. Les organisations sont des entités légales impliquées dans la mise en œuvre du projet, comptabilisées dans l'indicateur de réalisation « Nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ». Le concept de coopération doit être interprété comme une déclaration selon laquelle les entités ont un accord formel pour continuer la coopération, après la fin du projet soutenu. Les accords de coopération peuvent être établis pendant la mise en œuvre du projet ou dans un délai d'un an après la fin de celui-ci. La coopération soutenue dans ces accords ne doit pas nécessairement couvrir le même sujet que celui abordé dans le cadre du projet terminé.
<b><u>Unité de mesure</u></b>	Organisations
<b><u>Collecte de données</u></b>	Rapports d'activités des projets et enquêtes réalisées par le Programme.
<b><u>Preuves</u></b>	Lettres d'engagement, conventions, protocoles d'accord, accords de coopération, ...
<b><u>Moment de collecte</u></b>	Tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à un an après sa clôture.
<b><u>Valeur cible du programme</u></b>	36



<b><u>Titre indicateur</u></b>	<b>Actions de formation communes menées à terme</b>
<b><u>Type d'indicateur</u></b>	Résultat
<b><u>N° de l'indicateur</u></b>	RCR 81
<b><u>Etendue</u></b>	L'indicateur recense le <b>nombre de participants</b> suivant des programmes de formation conjoints organisés par des projets soutenus. L'indicateur comptabilise strictement le nombre de participants qui <b>terminent</b> la formation conjointe organisée.
<b><u>Unité de mesure</u></b>	Participants
<b><u>Collecte de données</u></b>	Rapports d'activités des projets. Les opérateurs veilleront à renseigner l'origine géographique des participants (France, Wallonie ou Flandre) et s'assureront que, dans le cas où une personne participe à plus d'un programme de formation organisé par le même projet, celle-ci ne sera comptabilisée qu'une seule fois.
<b><u>Preuves</u></b>	L'achèvement du programme de formation conjoint sera documenté par un certificat / titre / diplôme ainsi qu'une liste complète des participants. Les listes d'émargement seront conservées par les opérateurs.
<b><u>Moment de collecte</u></b>	Tout au long de la mise en œuvre du projet. La participation est comptabilisée au moment de la clôture du programme conjoint de formation.
<b><u>Valeur cible du programme</u></b>	3.510



## INDICATEURS DE RÉALISATION

Les indicateurs de réalisation du programme sont en lien direct avec les réalisations du projet et permettent d'établir un lien avec les résultats visés par programme. **Chaque projet doit donc contribuer à au moins un indicateur de réalisation de l'objectif spécifique sélectionné.** Pour l'OS 4.1, ils sont au nombre de 4 :

- nombre d'organisations qui coopèrent par-delà les frontières ;
- nombre de manifestations publiques transfrontalières organisées conjointement ;
- nombre de participations à des actions communes transfrontalières ;
- nombre de participations à des actions de formation communes.

Les fiches techniques sont détaillées ci-dessous.

<u>Titre indicateur</u>	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 87
<u>Etendue</u>	L'indicateur dénombre les organisations qui coopèrent formellement dans le cadre des projets soutenus. Les organisations comptabilisées dans cet indicateur sont les entités juridiques y compris les partenaires du projet et les organisations associées, telles que mentionnées dans la convention de financement de la candidature.
<u>Unité de mesure</u>	Organisations
<u>Collecte de données</u>	Rapports d'activités des projets.
<u>Preuves</u>	Liste des opérateurs partenaires ou associés aux projets. Le Programme veillera à éviter les doublons.
<u>Moment de collecte</u>	La comptabilisation intervient au moment de l'entrée effective de l'opérateur (partenaire ou associé) dans le partenariat du projet.
<u>Valeur cible du programme</u>	180

<u>Titre indicateur</u>	Manifestations publiques transfrontalières organisées conjointement
<u>Type d'indicateur</u>	Réalisation
<u>N° de l'indicateur</u>	RCO 115



<b><u>Etendue</u></b>	<p>L'indicateur compte le nombre d'évènements publics transfrontaliers organisés conjointement.</p> <p>Un événement est considéré comme conjoint s'il voit la participation d'organisations situées de part et d'autre de la frontière.</p> <p>Un événement public transfrontalier doit impérativement impliquer des participants français et belges.</p> <p>Dans le cas où l'événement ne verrait la participation exclusivement que du personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet, alors l'indicateur ne peut être comptabilisé.</p>
<b><u>Unité de mesure</u></b>	Evénements
<b><u>Collecte de données</u></b>	Rapports d'activités des projets.
<b><u>Preuves</u></b>	Listes d'émargements, listing d'inscriptions, invitations, ...
<b><u>Moment de collecte</u></b>	Tout au long de la mise en œuvre du projet. L'indicateur est comptabilisé une fois l'événement clôturé.
<b><u>Valeur cible du programme</u></b>	150





<b><u>Titre indicateur</u></b>	<b>Participations à des actions communes transfrontalières</b>
<b><u>Type d'indicateur</u></b>	Réalisation
<b><u>N° de l'indicateur</u></b>	RCO 81
<b><u>Etendue</u></b>	<p>L'indicateur comptabilise le nombre de participants à des initiatives conjointes transfrontalières mises en œuvre dans les projets financés. Les actions conjointes transfrontalières peuvent inclure (liste non exhaustive) des rencontres transfrontalières, des visites d'échanges, des séminaires, des réunions d'informations, etc.</p> <p>Les participations se rapportent à des <b>individus</b>.</p> <p>Une action commune transfrontalière correspond à une initiative dont l'organisation implique la participation d'organisations situées de part et d'autre de la frontière (ou d'une structure unique transfrontalière).</p> <p>Cet indicateur ne couvre pas les participations à des réunions internes aux projets entre les personnels impliqués dans leur mise en œuvre.</p>
<b><u>Unité de mesure</u></b>	Participations (personnes physiques)
<b><u>Collecte de données</u></b>	Rapport d'activités du projet.
<b><u>Preuves</u></b>	Liste d'émargement.
<b><u>Moment de collecte</u></b>	Tout au long de la mise en œuvre du projet.
<b><u>Valeur cible du programme</u></b>	1.250



<b><u>Titre indicateur</u></b>	<b>Participations à des actions de formation communes</b>
<b><u>Type d'indicateur</u></b>	Réalisation
<b><u>N° de l'indicateur</u></b>	RCO 85
<b><u>Etendue</u></b>	L'indicateur dénombre les participations à des programmes conjoints de formation organisés par des projets soutenus. Les participations correspondent au nombre de participants ayant commencé la formation. Un programme de formation conjoint, c'est-à-dire organisé en transfrontalier, implique l'acquisition de savoir sur un certain sujet et la formation de participants sur plusieurs sessions. Un événement/réunion/session interne unique où l'information est disséminée à une audience ne doit pas être considéré comme un programme de formation et ne doit donc pas être comptabilisé sous cet indicateur.
<b><u>Unité de mesure</u></b>	Participants
<b><u>Collecte de données</u></b>	Rapports d'activités des projets.
<b><u>Preuves</u></b>	Liste d'émargements.
<b><u>Moment de collecte</u></b>	Tout au long de la mise en œuvre des projets et dès le démarrage des programmes de formation.
<b><u>Valeur cible du programme</u></b>	5.400



## INDICATEURS ET RÉALISATIONS PROJET

Le troisième volet de la logique d'intervention du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen consiste à lier les indicateurs de réalisation du programme sélectionnés à des indicateurs projets ou à des réalisations du projet.

Il convient donc que les opérateurs définissent des indicateurs projet dont les intitulés établissent un lien clair avec au moins un des indicateurs de réalisation du programme. Il est possible qu'une somme d'indicateurs projet contribue à un seul indicateur de réalisation du programme.

Il s'agit là d'une démarche permettant aux opérateurs d'établir des objectifs chiffrés liés à leurs actions afin d'atteindre les valeurs cibles fixées par le programme.

Pour chacun des indicateurs définis, les éléments à prendre en compte sont les suivants :

<b>Indicateur projet</b>	
<b>Type d'indicateur</b>	Réalisation Projet
<b>Etendue</b>	Définir ici le champ couvert par l'indicateur
<b>Unité de mesure</b>	
<b>Collecte de données</b>	Définir la manière dont les données seront collectées
<b>Preuves</b>	Lister les éléments probants qui permettront de justifier la valeur de l'indicateur
<b>Moment de collecte</b>	Préciser le moment où l'indicateur sera collecté

**Interreg**



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Medegefinancierd door  
de Europese Unie

**France - Wallonie - Vlaanderen**

